

REÇU  
Par Aff Christian, 11:12, 29/10/2020

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Madame la Ministre de la Justice.

En 2018, une convention a été signée entre le ministère de la Justice et le Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C<sup>2</sup>DH). Elle a pour objet, en étroite collaboration avec les Archives nationales, d'étudier scientifiquement l'histoire de la justice au Grand-Duché de Luxembourg, ceci à partir de 1815 jusqu'à nos jours.

Cette étude sera réalisée de 2018 à 2021. Il est prévu d'organiser une exposition virtuelle et de rédiger des articles scientifiques ainsi que de disposer de matériel didactique. L'université participera également à la mise en œuvre d'une exposition physique.

Dès lors, j'aimerais savoir de Madame la Ministre de la Justice quel est l'état d'avancement de ce projet hautement intéressant concernant les travaux d'inventaire, les rapports intermédiaires ainsi que les premières conclusions, les articles scientifiques publiés, les thèmes définissant l'exposition prévue. Un débat au sein de la Chambre des Députés est-il également envisagé comme faisant partie de la dissémination de ce projet de recherche ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Dan Biancalana  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 29 octobre 2020

Objet : Question parlementaire n° 3063 du 29.10.2020 de Monsieur le Député Dan Biancalana -  
Histoire de la Justice

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois  
afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés